



N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE  
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 3 mars 2003 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures, et y sont présents, formant ainsi quorum en l'absence du maire, sous la présidence du pro-maire, monsieur Gaétan Riopel:

Daniel Leblanc  
Gilles Granger  
André Picard  
Jean Brousseau  
Michel Landry

**R 036-2003**

**Adoption des procès-verbaux des séances du 3 et du 17 février 2003**

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que les procès-verbaux des séances du Conseil du 3 et du 17 février 2003 soient adoptés.

**ADOPTÉ**

**R 037-2003**

**Adoption des comptes**

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois au montant de 292 635.87 \$ soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**038-2003**

**État mensuel des revenus et dépenses**

La secrétaire-trésorière a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 28 février 2003.

**R 039-2003**

**Demande d'ajout d'une lampe de rue**

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par André Picard, il est unanimement résolu que demande soit faite à Hydro-Québec de faire le branchement d'une nouvelle lampe de rue dans la courbe intérieure aux abords du 1077 chemin Rivière-Rouge (côté rivière).

**ADOPTÉ**

**R 040-2003**

**Participation à la campagne d'économie de l'eau potable de Réseau Environnement pour l'année 2003**

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par



N° de résolution  
ou annotation

**R 041-2003**

Michel Landry, il est unanimement résolu de renouveler notre inscription au programme d'économie de l'eau potable de Réseau Environnement pour l'année 2003 et de défrayer la somme de 411.22 \$ pour obtenir le matériel de promotion du programme.

**ADOPTÉ**

**Formation en sécurité civile**

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu d'autoriser Pierre Rondeau à s'inscrire à deux (2) jours de formation les 25 et 26 mars prochain, en sécurité civile et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

**ADOPTÉ**

**R 042-2003**

**Formation module 2 pour pompiers**

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu d'autoriser les pompiers suivants à s'inscrire à la formation module 2 qui se tiendra à Saint-Esprit à compter du 5 mars prochain et de défrayer les coûts qui s'y rattachent:

- Christian Anctil
- Marc Bourgeois
- Sylvain Daneault

**ADOPTÉ**

**R 043-2003**

**Demande d'aide financière des Ateliers Éducatifs Les Petits Mousses**

Le Conseil prend connaissance d'une demande d'aide financière de Les Ateliers éducatifs Les Petits Mousses, organisme à but non lucratif ayant pour mission de venir en aide à des enfants démontrant certaines difficultés d'apprentissage;

Attendu que deux (2) enfants provenant de Crabtree sont en attente de leurs services pour l'année 2003-2004;

En conséquence, il est proposé par Michel Landry, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu d'accorder un montant de 100 \$ à cet organisme.

**ADOPTÉ**

**R 044-2003**

**Renouvellement de mandat des délégués municipaux à l'OMH**

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu de renouveler le mandat des délégués municipaux à l'Office municipal d'habitation de Crabtree pour un nouveau terme de trois (3) ans, pour les personnes suivantes:



N° de résolution  
ou annotation

**R 045-2003**

- France Froment au 30 mars 2003
- Nicole Poirier-Ouellet au 30 juin 2003

**ADOPTÉ**

**Demande d'assistance financière pour l'organisation de la Fête Nationale du Québec 2003**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu que monsieur Raymond Gauthier soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec de 2003.

**ADOPTÉ**

**R 046-2003**

**Demande de commandite de l'Association régionale de soccer Lanaudière**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu de contribuer au lancement du "**Guide du soccer Lanaudois 2003**" en prenant une commandite sous forme de publicité dans le guide avec 1/4 de page au montant de 75 \$.

**ADOPTÉ**

**R 047-2003**

**Participation au tournoi de curling des marchands**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu d'inscrire une équipe de quatre (4) joueurs au coût de 180 \$, pour le tournoi de curling des marchands qui se tiendra du 16 au 22 mars prochain et d'y déléguer les membres du Conseil intéressés.

**ADOPTÉ**

**048-2003**

**Résultat de la procédure d'enregistrement relative au règlement d'emprunt 2003-083 autorisant des travaux de recouvrement d'asphalte sur la 21<sup>ième</sup> rue**

La secrétaire-trésorière fait lecture des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 18 février 2003 relativement à l'approbation du règlement d'emprunt 2003-083.

**R 049-2003**

**Second projet de modification au règlement de zonage 99-044**

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que le second projet de règlement 99-044-006 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage 99-044, soit adopté.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

## SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 99-044-006

### AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044

Attendu que le Conseil municipal a adopté un premier projet de règlement ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage 99-044, lors d'une session régulière tenue le 3 février 2003;

Attendu qu'un avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation a été publié le 9 février 2003;

Attendu qu'une assemblée de consultation a été tenue le 17 février 2003 à 19H00;

Attendu qu'aucune personne ne s'est présentée lors de l'assemblée de consultation;

Attendu que le premier projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;

Attendu que suite à l'assemblée de consultation, il y a lieu d'adopter un second projet, sans modifications, pour permettre aux personnes intéressées de faire une demande d'approbation référendaire;

Attendu que la municipalité de Crabtree désire toujours modifier certaines dispositions du règlement de zonage 99-044;

Attendu que ces modifications apportées au règlement de zonage 99-044 correspondent adéquatement aux orientations de la municipalité;

Pour ces raisons, il est proposé par Gilles Granger, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu que le second projet de règlement numéro 99-044-006 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit:

#### **ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

#### **ARTICLE 2**

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, la grille de spécification du zonage est modifiée pour tous les usages de la zone M-2, de façon à ce que l'aire maximum d'occupation du bâtiment passe de 50% à 75% (dans les 2 colonnes de la grille).



N° de résolution  
ou annotation

050-2003

### ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ**

#### Avis de motion - règlement ayant pour effet de modifier le règlement de zonage 99-044

Monsieur Gilles Granger, donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement ayant pour effet de modifier le règlement de zonage 99-044.

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

R 051-2003

#### Pro-maire

Sur proposition de Gaétan Riopel, appuyée par Gilles Granger, il est unanimement résolu que monsieur Michel Landry agisse comme pro-maire pour les prochains trois (3) mois.

**ADOPTÉ**

R 052-2003

#### Équipements supralocaux - demande du Conseil municipal de Crabtree à la MRC

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance d'un tableau intitulé: "**Équipements supralocaux - aréna de Joliette et aréna de Crabtree**" présentant une méthode de calcul relativement au partage des coûts pour l'aréna de Joliette et l'aréna de Crabtree, lesquels équipements sont considérés comme des équipements supralocaux;

Attendu qu'après analyse dudit tableau, nous constatons que la méthode de calcul utilisée est différente pour l'aréna de Joliette et l'aréna de Crabtree;

Attendu que nous souhaitons faire une analyse plus exhaustive de la provenance des différents chiffres avant de conclure à un résultat équitable pour l'ensemble des parties;

Attendu qu'une réunion de négociations est prévue pour le mardi 4 mars 2003 et que notre maire monsieur Denis Laporte, est dans l'impossibilité d'y assister;

Attendu que le Conseil municipal de Crabtree considère que la présence de son maire Denis Laporte est primordiale aux réunions de négociations, compte tenu de l'implication directe de la municipalité de Crabtree aux résultats anticipés;



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-103

Attendu que nous considérons prématuré de statuer sur une méthode sans en avoir analysé tous les impacts;

Attendu que les différents intervenants semblent déposer ou présenter des chiffres qui ne proviennent pas des mêmes documents ou font référence aux mêmes années et à titre d'exemple le nombre d'inscriptions qui varient en 2001/2002 et 2002/2003 et le nombre d'heures d'utilisation qui varient également;


Attendu qu'il y aurait lieu de réunir toutes les parties impliquées et de déterminer une fois pour toute sur quelle base uniforme on doit faire les calculs et analyses et quels chiffres ont doit utiliser;


Attendu qu'il nous semble essentiel que les méthodes et analyses soient similaires pour les deux (2) arénas et ce, dans un but évident d'équité;

En conséquence, il est proposé par Michel Landry, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu de transmettre la présente résolution à la MRC de Joliette et d'insister auprès de leurs représentants pour annuler la rencontre du 4 mars et de fixer à une date ultérieure une nouvelle rencontre où tous les représentants seront présents et s'entendront sur les données à utiliser.

**ADOPTÉ**

**L'assemblée est levée à 20:43 heures.**

  
Gaétan Riopel, pro-maire

  
Sylvie Malo, sec.-trés.